

Compte-Rendu de la Commission Tourisme

Jeudi 18 octobre 2018 à 18h15 au siège de la Communauté de Communes Jura Sud

Présents : Jacques ZANINETTA, Jean-Claude BELZUZ, Didier BERREZ, Michèle BERTHOLINO, Gilles GUICHON, Bernard PELLETIER, Catherine SCHAEFFER, Guy MOREL, René MARGUET

Excusés : Michel BLASER, Isabelle GIRIE, Gérald MELESI

Absents : Olivier GAMBEY, Didier NACACHE, Bernard DEDUN, Bertrand MONNERET, Michel MUYARD

Jacques ZANINETTA remercie les membres présents, évoque ensuite l'ordre du jour et propose de débiter la séance.

1- Aménagement du belvédère Lect-Vouglans

Rappel du projet : EDF souhaite aménager les deux belvédères surplombant le barrage de Vouglans, l'un situé à Cernon (rive droite) et l'autre situé à Lect-Vouglans (rive gauche). Côté rive droite, EDF est entièrement propriétaire du foncier : l'aménagement est pris en charge à 100% par EDF et devrait être terminé prochainement. Quant à celui situé sur Lect-Vouglans, le foncier est entièrement communal et un certain nombre d'aménagement devra être pris en charge par la commune et la CCJS.

EDF a fourni une esquisse d'aménagement avec les coûts correspondants. EDF prendrait en charge le coût de la cabane du contremaître et la signalétique correspondante. Le projet prévoit également un aménagement plus générale avec parking, terrasse et tables de pique-nique, mobilier de repos, toilettes sèches, sentier aménagé avec d'autres point de vue sur le barrage et le lac.

L'ensemble des membres présents valide le projet d'esquisse et ses composantes, des réserves sont émises quant aux toilettes sèches (coût + entretien) et les jeux pour enfants. Afin de pérenniser leur durée de vie, Guy MOREL préconise la réalisation des tables de pique-nique en ciment. Une attention particulière devra être porté au parking et au fait que les bus puissent faire demi-tour. L'aménagement devra être sobre et être bien entretenu. Une variante du GR9 par ce belvédère sera à étudier, ainsi qu'un sentier permettant d'accéder jusqu'aux blondins du bas ainsi que la sécurisation du point de vue secondaire.

➤ A prévoir :

- une réunion entre la commune de Lect-Vouglans et la CCJS pour convenir de la participation financière de chacune des collectivités.
- voir avec EDF si une étude plus approfondie sur plan cadastral (avant-projet définitif) réalisée par le même cabinet existe et si la CCJS pourrait en avoir possession et sous quelles conditions
- demander des coûts plus réalistes par rapport à ceux détaillé dans le projet jugé trop exorbitants par les membres de la commission à des entreprises paysagères
- Suite à un chiffrage plus précis, montage du dossier de demande de subventions en rapport avec EDF afin de présenter un projet global aux financeurs.

2- Réflexion espace camping-cars

L'ensemble des membres présents prennent connaissance du document relatif à la réflexion sur la création de nouvelles aires d'accueil et de service camping-car sur le territoire Jura Sud.

Jacques ZANINETTA rappelle le souhait de la collectivité de ne pas faire concurrence aux privés.

Il est validé les aspects suivants :

- il n'y a pas de besoin identifié sur la basse vallée car projet de création d'aire de service privée par le camping La Presqu'île à Chancia, projet de création d'un camping à Vaux-les-Saint-Claude et aire de service et d'accueil déjà existante à Jeurre.
- projet de création d'aire de service et d'accueil à Moirans-en-Montagne : le parking de la salle des fêtes semble le plus pertinent
- projet de création potentielle d'aire d'accueil ou d'aire de service aux Crozets ou Etival (pas au bord du lac car arrêté communal l'interdisant).

Le questionnaire établi afin d'identifier les terrains appropriés sera envoyé à toutes les communes.

3- Noël au Pays du Jouet

Le thème de cette édition 2018 déterminé par la nouvelle programmatrice (Mme Sylvie Martin-Lahmani) est « Entre ciel et terre ». L'affiche validée est présentée aux membres.

Jacques ZANINETTA indique qu'une réunion sera très prochainement programmée avec les associations adhérentes et les membres de la commission tourisme pour parler de l'organisation de l'évènement.

Le vigneron présent depuis de nombreuses années sous la chapiteau du marché de Noël ne pourra pas être présent cette année, une recherche active d'un autre vigneron est mené.

Jacques ZANINETTA rappelle que le budget ne cesse de baisser et qu'une réflexion devra être engagée dès l'année prochaine.

Didier Berrez rappelle que la sous-préfecture a donné son accord pour l'utilisation de la Grenette en 2018 ; la mairie de Moirans-en-Montagne étant dans une démarche de mise aux normes de cet espace.

4- Dossier en cours

➤ Aménagement de la plateforme du Regardoir :

Afin de recruter le cabinet en charge de la deuxième partie de l'étude de programmation de l'aménagement de la plateforme du Regardoir (avant-projet définitif), un appel d'offres est obligatoire vu le montant estimatif de l'étude. Il sera lancé très prochainement. Ce projet sera inscrit dans le PLUi.

➤ Site archéologique de Villards d'Héria :

La DRAC Bourgogne Franche-Comté a reçu la note d'intention de Mr Remi Grebot demandant l'autorisation de réaliser un Projet Collectif de Recherche sur le site archéologique. Rappelons que cette étape est préalable à toute étude de programmation et plus généralement à la mise en tourisme du sanctuaire gallo-romain.

La demande d'autorisation sera étudiée au plus tard en décembre 2018 ou mars 2019 par la DRAC.

Les recherches dureront au minimum 3 années.

Le projet a bien été inscrit dans le PLUi.

► Cartoguide de randonnées « Tour du Lac de Vouglans » :

Suite à de nombreuses demandes de randonneurs souhaitant faire le tour du lac de Vouglans à pied ou à VTT, l'Office de Tourisme Jura Sud, l'Office de Tourisme Pays Lacs et Petite Montagne pensent qu'il serait judicieux de créer un cartoguide portant spécifiquement sur le tour complet du lac (cartoguide qui serait ensuite vendu dans les différentes structures). Jusqu'à présent, il fallait acheter au minimum deux cartoguides pour obtenir le tour complet.

Il convient dorénavant de revoir l'articulation et la validation de ce projet en lien avec les collectivités concernées eu égard aux fonctionnements très disparates selon les territoires autour du lac.

► Fusion des CC :

JZ ajoute à ce sujet que les CC Jurasud, Pays des lacs, Orgelet, Petite Montagne et La Grandvallière se sont réunies en septembre dernier. L'envie mutuelle de se regrouper a été clairement énoncée et une lettre au Préfet a été écrite conjointement pour confirmer cette volonté. Le Président de la CCJS souhaite continuer dans ce sens. A l'avenir, les collectivités concernées devront se faire accompagner par un cabinet spécialisé afin de faciliter cette fusion.

► Réorganisation et « lifting » du site internet :

Le site internet Jura Sud a plus de 6 ans d'existence. La durée de vie moyenne d'un site internet étant de 4 à 5 ans, il convient d'opérer des modifications. Il a été convenu avec le prestataire Jordel Média d'attendre le changement de base de données régionales du tourisme (passage du LEI à Décibel Data suite à la fusion des régions Bourgogne Franche-Comté) dont les connections avec les sites internet s'effectueront courant 2019, pour effectuer l'ensemble des modifications inhérentes au site internet de Jura Sud.

Rappel : la base de données régionales est commune à tous les Offices de Tourisme de la région et permet d'alimenter les sites propres des Offices de Tourisme et le site du Comité Régional du tourisme.

Les membres valident cette proposition.

► Création d'une enquête-game aux Crozets :

Sur le principe d'un escape-game mais à l'extérieur, l'Office de Tourisme a fait appel à la société Randoland pour réaliser une enquête-game aux Crozets (validée lors du budget 2018). Sur un parcours de 2.6 km dans le village des Crozets et le long d'un chemin de randonneurs, les joueurs (adultes et enfants à partir de 7-8 ans) doivent résoudre des énigmes grâce aux indices sur place et à des objets et ustensiles contenus dans une petite valise. La réalisation sera prête au plus tard pour le printemps 2019. Cela permettra d'enrichir l'offre aux familles dans des coûts tout à fait raisonnables.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, Jacques ZANINETTA remercie les membres présents et lève la séance.